

*Initiatives ministérielles*

Par exemple, au cours de l'exercice 1989-1990, les paiements de transfert fédéraux ont représenté 46,7 p. 100 des recettes totales de l'Île-du-Prince-Édouard, mais seulement 13,6 p. 100 de celles de l'Ontario. En fait, l'Île-du-Prince-Édouard est la province qui compte le plus sur les paiements de transfert, suivie par Terre-Neuve, la Nouvelle-Écosse et le Nouveau-Brunswick.

Je voudrais revenir sur les options qui s'offrent aux provinces, si le projet de loi C-69 est mis en oeuvre.

Une d'elles consiste à réduire les dépenses d'un montant égal à la coupe du gouvernement fédéral.

Comme cet argent est destiné aux services de santé et à l'enseignement postsecondaire, il est presque impossible d'envisager une telle mesure. Même à son niveau de financement actuel, le régime d'assurance-santé de presque toutes les provinces ne répond pas aux besoins de la population. On élimine des lits d'hôpitaux et on met à pied du personnel hospitalier dans la plupart des provinces. Si les provinces réduisent les services ou ont recours au ticket modérateur—ce qui serait illégal, il me semble—, à ce moment-là, on risque de se retrouver devant deux régimes de santé. Notre régime d'assurance-maladie, dont nous sommes fiers à juste titre, s'effondrera. Il y aura alors un régime pour les riches et un autre pour les pauvres, perspective fort peu réjouissante.

L'enseignement postsecondaire est garant de notre avenir. Au Canada, nous avons constamment cherché à instaurer un système qui accorderait à chaque citoyen la possibilité de devenir ce qu'il voulait être. Les frais de scolarité augmentent déjà. Récemment, il y a eu des manifestations dans les rues du Québec contre l'augmentation des frais de scolarité dans cette province. Les programmes de prêts et bourses sont déjà insuffisants. Les étudiants moins fortunés ont beaucoup de difficulté à poursuivre leurs études à l'université. C'est une rupture avec l'héritage que les libéraux avaient transmis aux Canadiens.

Il est pratiquement inconcevable que l'on fasse des coupes dans ces deux domaines d'une si grande importance. Les provinces se retrouvent alors devant la triste alternative qui consiste soit à augmenter leurs déficits ou à hausser les impôts.

Si elles choisissent la première possibilité, il s'agit alors tout simplement d'un transfert de la dette. Le gouvernement fédéral réduit son déficit; les provinces augmentent le leur. Comme je l'ai dit plus tôt, si un tel transfert de la dette se produit, les provinces pauvres devront porter une part disproportionnée du fardeau.

Par ailleurs, si les provinces empruntent davantage à cause des coupes dans les paiements de transfert, cela risque de neutraliser l'impact de la réduction du déficit fédéral. Il pourrait y avoir une réaction négative en ce qui concerne les taux d'intérêt et la confiance des investisseurs.

Clément Gignac, économiste principal à la Banque nationale du Canada, nous prévient qu'une augmentation des déficits provinciaux pourrait empêcher une baisse des taux d'intérêt, ce qui pourrait ensuite avoir un effet négatif sur la cote de solvabilité du Canada. Les provinces, les sociétés et les municipalités, dont la cote de solvabilité est liée à celle du Canada, en subiraient donc, elle aussi, les conséquences. La mise en garde de M. Gignac ne devrait pas être prise à la légère.

La seule autre possibilité qui s'offre aux provinces, c'est de hausser les impôts. Le gouvernement fédéral leur a essentiellement dit: «Si vous voulez les programmes, haussez les impôts.» Bien que cette approche superficielle puisse plaire à certaines personnes, il n'en reste pas moins que le vrai problème, c'est que le gouvernement conservateur a assommé les Canadiens, particulièrement ceux à revenu moyen, en leur imposant 32 hausses de taxes et d'impôt, si je ne m'abuse, au cours des cinq dernières années.

Toutefois, le pire reste à venir. La TPS, la plus grande razzia fiscale dans l'histoire du Canada, la taxe la plus impopulaire dans l'histoire de notre pays, doit entrer en vigueur en 1991. Le gouvernement fédéral est allé puiser si souvent dans les poches des contribuables qu'ils ne leur reste plus rien. Les Canadiens ont été saignés à blanc par le gouvernement le plus gourmand que nous ayons vu en 123 ans d'histoire.

Le Régime d'assistance publique du Canada prévoit le partage égal des coûts des programmes de services sociaux et d'assistance sociale. L'augmentation du financement de ce régime a été plafonnée à 5 p. 100 dans le cas des provinces de Colombie-Britannique, d'Alberta et d'Ontario, qualifiées de riches.

Pourtant, ces provinces regroupent plus de la moitié de la population du pays et comptent des centaines de milliers de pauvres. Qu'il s'agisse de travailleurs à faible revenu, de chômeurs saisonniers ou d'assistés sociaux, ils ont besoin d'aide. Il est tout aussi difficile d'être pauvre à Toronto, à Edmonton ou à Vancouver qu'à Halifax, Summerside ou Tignish. Ils devraient avoir droit aux mêmes avantages. Ils ont le droit d'avoir le même niveau d'aide, peu importe où ils habitent.

Le député de Mission-Coquitlam a fait une déclaration très éloquente sur la situation qui existe en Colombie-Britannique, et je suis sûr que le tableau n'est guère différent dans les deux autres provinces.

• (1800)

La modification de la Loi sur le transfert de l'impôt sur le revenu des entreprises d'utilité publique a très peu attiré l'attention du public. Le programme prévoit le transfert aux provinces de 95 p. 100 de l'impôt fédéral admissible sur les sociétés, payé par les entreprises privées de services publics d'électricité et de gaz. À ma connaissance, ces entreprises privées n'existent qu'en Alberta et à l'Île-du-Prince-Édouard. Dans toutes les